

Astrida, le 2 Novembre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2880 /MO.I.

Objet:

Demande fiches travailleurs.

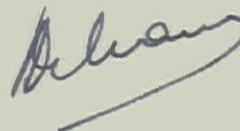


Révérend Pasteur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre mot du 24/10/51 me demandant des fiches pour vos travailleurs. Je croyais vous avoir exposé le problème tel qu'il se présentait actuellement. Ces fiches ne sont pas des contrats.

Il nous est juridiquement très difficile de les poursuivre pour absentéisme. C'est pourquoi nous ne donnons plus des fiches afin de pousser l'employeur à contracter régulièrement sa main d'oeuvre

L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,



Au Révérend Pasteur
SVEND HAGSTROM

à

RUBURA.